

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2016 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)
MM Marcel Langlois, conseiller (19h)
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)
Gaston Simoneau, conseiller (19h)
Gervais Ouellette, conseiller (19h00)
Suzanne Forestier, conseillère (19h00)

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

Réflexion : «il y a des gens tellement pauvres qu'ils n'ont rien d'autre que l'argent.»

2016-06-165

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Date de l'élection partielle : 10 juillet 2016

Chantale Ramsay, présidente d'élection mentionne que l'élection partielle aura lieu le 10 juillet 2016.

Remise attestations de reconnaissance de l'engagement bénévole 12-18

Le maire, Réal Fortin remet des attestations de reconnaissance d'engagement bénévole aux jeunes suivants :

Brittany Pellerin
Jean-François Ménard
Noémie Cantin
Dereck Grenier-Proulx
Jordan Charette
Élyse Laroche-Morin
Léandre Lemay
Mathilde Lemay
Jean-Simon Cantin

Félicitations à tous ces jeunes!

2016-06-166

Présentation du projet de revitalisation du parc école

Le directeur de l'école, M. Steven Holland présente le projet de revitalisation du parc école.

Considérant que les modules de jeux ne sont plus conformes aux normes en vigueur;

Considérant qu'il y a déjà eu des campagnes de financement pour ce projet;

Considérant qu'il y a un manque à gagner de 72 000\$;

Considérant que les agriculteurs, les entrepreneurs et les commerces de Tingwick seront sollicités;

Considérant que la Commission scolaire a dégagé un montant de subvention supplémentaire de 40 000\$ à la condition que les travaux soient effectués dans l'année 2016;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick s'engage à remettre une aide financière pour un maximum de 72 000\$ aux conditions suivantes :

- ✓ Les campagnes de financement devront être poursuivies et atteindre le 20 000\$ prévu et remis à la Municipalité en réduction du montant de 72 000\$;
- ✓ Que la Commission scolaire finance sans intérêts la Municipalité de Tingwick jusqu'en 2017 étant donné que ce montant n'est pas inclus dans le budget 2016;
- ✓ Que les travaux effectués par les employés et la machinerie de la municipalité soit déduit de la somme du 72 000\$;
- ✓ Que toute somme perçue par l'école pour ce projet soit remis à la municipalité en réduction du montant de 72 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2016

Rien à signaler.

2016-06-167

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2016

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-168

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Assaini Conseil	Rédaction et dépôt formulaire TECQ travaux réservoir eau potable	5 915.46 \$
Avizo	Validation canal Palmer-Bowlus station d'épuration	2 078.75 \$
Beaudoin & Fils serrurier	Réparation serrure service de garde et bibliothèque	136.77 \$
Bentar inc.	Affiches Sentier Les Pieds d'Or	51.74 \$
Centre du Camion Gauthier	Réparation citerne	36.66 \$
Comité 12-18 de Tingwick	Participation à la journée du compost	170.00 \$
Coop du Pré-Vert	Achat divers	3 287.07 \$
Le Dépanneur de la Place	Achat café, lait, eau etc...	77.06 \$
Les Entreprises Bourget	Abat poussière	29 055.83 \$
Entreprise M.O.	Creusage de fossés Chemin Craig, enlèvement des souches dans le rang 6 et pierre nette réparation borne fontaine OTJ	2 497.26 \$
Environex	Analyses d'eau potable et usées	117.27 \$
Équipement ProVicto	Pièce pour coupe herbe	10.29 \$

Extincteur Victo	Inspection et recharge bonbonnes service incendie	195.01 \$
Fortin Sécurité Médic	Trousse 1er soins service de sécurité incendie	167.18 \$
Garage G. Allison	Achat pneus camion #8 et essence	1 018.23 \$
Gaudreau Environnement	Achat de dalles pour parc du CPE	577.44 \$
Geneviève Brizard	Achat activités service de garde février, mars, avril et mai	413.81 \$
Inter Clôture Bois-Francis	Réparation clôture CPE	8.28 \$
J.E Marchand	Réparation camions de déneigement	261.57 \$
Kubota Victoriaville	Pièce tracteur Kubota	2.90 \$
Librairie Renaud Bray	Achat de livres bibliothèque	187.64 \$
Location d'outils Simplex	Location plaque vibrante réparation d'asphalte	198.50 \$
Maureen Martineau	Achat de livres et vidéos pour la bibliothèque	190.39 \$
Parc Marie-Victorin	Souper bénéfice homard	250.00 \$
Pièces d'Auto Allison	Pièces pompe portative service incendie, camion #7 et camion de déneigement	279.63 \$
Pompes et traitement d'eau Bois-Francis	Pièces réparation ligne d'alun station d'épuration	99.05 \$
RDA Asphalte	Achat d'asphalte pour réparation des nids de poule	1 723.67 \$
La Sablière de Warwick	Location boîte chauffante réparation d'asphalte	413.91 \$
Signé Garneau Fleuriste	Fleurs décès Mme Liliane Bernier Fournier	68.99 \$
Spectralite	Signalisation	64.97 \$
Stelem	Achat équipement pour inspection borne fontaine	5 421.07 \$
Tech Service	Réparation suite à un problème de communication entre le puits municipal et le réservoir	1 351.69 \$
Traiteur Le Veloutin	5 à 7 pour les bénévoles	308.00 \$
Vignoble les Côtes du Gavet	Vente de vins 5 à 7 pour les bénévoles	162.05 \$
Ville d'Asbestos	Entraide incendie 856, rang 9 et 27, Chemin Craig	441.14 \$
Ville de Warwick	Entraide incendie 280, Chemin du Mont-Gleason, 1296, rue St-Joseph	626.49 \$
Vivaco	Entretien tracteur	124.17 \$
Total		57 989.94 \$

Sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 57 989.94\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES SELON LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de juin relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total

de 143 339.34\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil.

RAPPORT CONSEILLERS RESPONSABLE D'UNE DOSSIER

Le conseiller Marcel Langlois

- ☞ Félicite M. Sylvain Turcotte qui a reçu son diplôme de pompier 1 le 2 juin dernier.

Le conseiller Ghislain Gagnon

- ☞ Lors du tapis rouge de Partenaire 12-18 des jeunes de Tingwick ont été honorés soient Jean-François Ménard, Mathilde Lemay et Élyse Laroche-Morin.
- ☞ Donne un compte-rendu de la journée de l'arbre.
- ☞ Donne un compte-rendu du CA de Copernic.
- ☞ Invitation à la Fête Nationale à St-Rémi-de-Tingwick le 24 juin.
- ☞ Invitation à la Fête familiale «La famille d'abord» le 20 août à St-Rémi-de-Tingwick.

Le conseiller Gaston Simoneau

- ☞ Questions sur un dossier de CSST avec un employé.
- ☞ Questions sur les états financiers de septembre 2015.
- ☞ Commentaires par rapport au traitement des demandes d'accès à l'information.

Le conseiller Gervais Ouellette

- ☞ Le Ministère des Transports a remis un rapport satisfaisant sur le déneigement.
- ☞ Transformation des plastiques agricoles en dalles de béton.

La conseillère Suzanne Forestier

- ☞ Invitation aux jeudis en chanson du 21 juillet.

Le maire Réal Fortin

- ☞ Le 15 juin c'est la journée mondiale contre la maltraitance faite aux aînés.
- ☞ Le gouvernement donne de plus en plus de pouvoir au MRC.
- ☞ Il y aura maintenant 2 réunions par mois à la MRC.

RESPONSABLE DES EAUX

2016-06-169

Construction et achat jeu d'eau

Considérant que la municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du Fond de développement des territoires 2015-2016 pour l'achat et l'installation d'un jeu d'eau;

Considérant que la municipalité de Tingwick a demandé des prix pour l'achat du jeu d'eau;

En conséquence sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu :

- ✓ d'accepter le prix de Tessier Récréo-Parc au montant de 20 188\$;
- ✓ de s'approprié les coûts supplémentaires au budget pour ce projet dans le budget de l'affectation en voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-170

Demande de soumission : Stationnement : poste de pompage

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller

Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour la construction du stationnement au poste de pompage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Demande de soumission : mécanique de procédé : poste de pompage
La résolution numéro 2016-06-171**

Il est proposé par le conseiller Marcel Langlois, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour la mécanique de procédé au poste de pompage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-172

Demande de soumission : automatisation : poste de pompage

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'automatisation au poste de pompage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-173

Demande de soumission : embauche ingénieur : rédaction d'un devis, réception et suivi des soumissions et surveillance des travaux : mise à niveau station d'eau potable

Il est proposé par le conseiller Marcel Langlois, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'embauche d'un ingénieur pour la rédaction d'un devis, la réception et le suivi des soumissions ainsi que la surveillance des travaux pour la mise à niveau de la station d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-174

Échange de service Municipalité d'Ham-Nord : opérateur eau potable et usées salaire plus les frais de transport : facturation fin d'année

Considérant que le 2^e employé responsable de l'eau potable a pris sa retraite;

Considérant que la Municipalité de Tingwick doit embaucher un remplaçant de l'opérateur en eaux, Éric Ouellette lorsque celui-ci doit s'absenter;

Considérant qu'après discussion la Municipalité de Ham-Nord accepte d'échanger les services de nos opérateurs respectifs;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick échange les services de son responsable des eaux avec celui de la Municipalité de Ham-Nord. Que les frais de transport et les salaires soient facturés une fois à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2016-06-175

Demande d'autorisation CPTAQ : Ferme Rollère inc.

Considérant que le projet consiste à la présentation d'une demande de renouvellement d'exploitation d'une sablière-gravière ayant une superficie totale d'environ 4 hectares et ce, en lien avec la demande faite en 2012 à la CPTAQ (# 400883) qui arrivera à échéance le 19 avril 2017. Le but ultime, une fois le coteau abaissé, est de permettre la mise en culture des lots 181-P, 182-P et 183-P;

Considérant que le potentiel agricole des lots est de 4-6FT et 5-4TP, tel qu'inscrit sur les cartes d'inventaire des terres du Canada, soit majoritairement un

sol de classe 4 (à 60%) et de classe 5 (à 40%) avec des limitations dues à des sols peu fertiles et où le relief constitue une limitation à la culture, et des sols pierreux qui gênent au labours, aux semailles et à la récolte;

Considérant que les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles seront avantagées par l'extraction du sol, puisque cela permettrait d'abaisser le coteau de sable pour favoriser la remise en culture des sols;

Considérant que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes seraient bénéfiques, car l'acceptation de la demande augmenterait la superficie cultivable de Ferme Rollère Inc., en plus de ne pas influencer l'utilisation agricole des lots avoisinants, puisque l'ajout de la parcelle d'exploitation serait réalisée vers l'intérieur des terres appartenant à Ferme Rollère Inc.;

Considérant que selon la réglementation, cette propriété est localisée à l'intérieur de la zone A-10 et que cette zone autorise les activités agricoles, notamment les cultures aux sols et les activités d'extraction;

Considérant qu'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité locale, étant donné l'emplacement de l'entreprise agricole visée par la demande;

Considérant que cet usage aura un impact positif sur l'homogénéité du territoire agricole environnant, notamment par le fait que le retrait du coteau permettra d'améliorer le rendement des cultures de Ferme Rollère Inc.;

Considérant que l'homogénéité de la communauté, de même que de l'exploitation agricole, ne seront pas mises en cause, puisque l'utilisation des terres agricoles demeure à une exploitation agricole qui, ultimement cultivera activement le secteur visé;

Considérant que la zone projetée de l'exploitation de la sablière-gravière s'approcherait d'un milieu humide, en l'occurrence une prairie humide, et de puits privés, des mesures de protection devront être prises en compte lors de l'analyse de la demande de certificat d'autorisation formulée auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, permettant ainsi la conservation des ressources en eau et en sol dans la municipalité et de la région;

Considérant que la propriété de Ferme Rollère Inc., particulièrement les lots 181-P, 182-P, 183-P, 272-P, 274-P et 275-P, a une superficie totale est de 35.77 ha;

Considérant que l'effet sur le développement économique de la région est minime, puisque le sable sera exploité à des fins commerciales et pour utilisation personnelle;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Marcel Langlois, et résolu que la Municipalité de Tingwick appui la demande d'autorisation formulée par Ferme Rollère Inc., auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but d'autoriser l'exploitation d'une sablière-gravière sur une partie des lots 181-P, 182-P et 183-P du cadastre du Canton de Tingwick, circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie totale approximative de 4 ha, le tout, tel que décrit dans le demande présentée par Monsieur Marc Ouellette, mandataire de Ferme Rollère Inc..

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-176

Règlement #2016-363 amendant le règlement de permis certificats #2010-314 concernant le coût du permis pour des travaux de remblai ou de déblai

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tingwick a adopté le règlement de permis et certificats n° 2010-314;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tingwick à le pouvoir, en vertu de la

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de permis set certificats;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge opportun d'ajouter des dispositions concernant l'émission des permis afin de prendre en compte les constructions reliées au nouvel usage « jeu de rôle grandeur nature » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge opportun de se doter de normes régissant l'émission de certificats pour les travaux de remblai et de déblai ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le 5^e paragraphe de l'article 4.3 intitulé *Documents requis* est modifié de la façon suivante :

«Les plans identifiés au 2^e paragraphe doivent être signés par un professionnel du bâtiment, à l'exception des travaux visant des bâtiments agricoles. Cependant, les bâtiments accessoires ainsi que les vérandas de moins de 75 m² de superficie de même que les décors des jeux de rôle grandeur nature de moins de 20 m² de superficie au sol ne sont pas assujettis à cette norme. ».

3. Le tableau de l'article 5.1 est modifié par l'ajout d'une ligne intitulée « Travaux de remblai ou de déblai », à la suite de la ligne intitulée *Construction d'une éolienne*, et elle se lit comme suit :

OBLIGATION DE CERTIFICAT	DÉLAI D'ÉMISSION	TARIFICATION	CADUCITÉ
Travaux de remblai ou de déblai	30 jours	50\$	6 mois

4. La section 1, intitulée *Certificat d'autorisation pour fins diverses*, du chapitre 5 est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 5.2.10, de l'article 5.2.11 intitulé « Travaux de remblai ou de déblai », qui se lit comme suit :

« 5.2.11 Travaux de remblai ou de déblai

Les documents requis sont les suivants :

- l'identification du demandeur: nom, prénom et adresse du propriétaire et, si applicable, nom, prénom et adresse du représentant dûment autorisé;
- la superficie totale des travaux de remblai et de déblai;
- le motif des travaux de remblai et / ou de déblai;
- les matériaux de remblai utilisés et leur provenance;
- un plan présentant la ou les zones de travaux sur le terrain, la topographie du terrain existante ainsi que le nivellement proposé;
- un plan présentant la localisation des constructions, lacs et milieux humides, s'il y a lieu;
- une étude préparée et signée par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec lorsque le remblai a une épaisseur moyenne de deux mètres (2 m) ou plus. L'étude doit attester de la stabilité du

terrain et la capacité d'y ériger en toute sécurité une construction ou un ouvrage projeté;

- le programme de renaturation proposé.

Nonobstant le premier alinéa du présent article, lorsque les travaux de remblai et de déblai sont rattachés à un projet de construction faisant l'objet d'un permis de construction, aucun certificat d'autorisation n'est nécessaire. Cependant, lorsque les travaux portent le remblai à une épaisseur de deux mètres (2 m) ou plus, un certificat d'autorisation, répondant aux exigences du premier alinéa du présent article, est exigé. ».

5. Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-177

Dérogation mineure : Ferme La Bichette inc. : distance séparatrice aux odeurs

Considérant que le lot visé est le 586 partie du Canton de Tingwick, situé dans la zone A-3;

Considérant que le demandeur désire :

Augmenter son cheptel laitier et la distance de la maison de son voisin est à 92 mètres et la distance calculé pour les distances séparatrices relatives aux installations d'élevages devrait être de 105 mètres.

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

DISTANCES SÉPARATRICES RELATIVES AUX INSTALLATIONS D'ÉLEVAGES **14.2**

Les distances séparatrices relatives aux installations d'élevage sont obtenues par des formules qui conjuguent 7 paramètres en regard de la catégorie d'unité de voisinage considérée.

Ces paramètres sont les suivants :

- 1- **le paramètre A** est le nombre d'unités animales. On l'établit à l'aide du tableau « paramètre A » à l'article 14.2.1, lequel permet son calcul;
- 2- **le paramètre B** est celui des distances de base qui sont indiquées au tableau « paramètre B » de l'article 14.2.2. Selon la valeur calculée pour le paramètre A, on y choisit la distance de base correspondante;
- 3- **le paramètre C** est celui de la charge d'odeur. Le tableau « paramètre C » de l'article 14.2.3, présente ce potentiel d'odeur selon le groupe ou la catégorie d'animaux concernée;
- 4- **le paramètre D** correspond au type de fumier. Ce tableau est intitulé « paramètre D » et montré à l'article 14.2.4;
- 5- **le paramètre E** est celui du type de projet. Selon qu'il s'agisse d'établir un nouvel établissement ou d'agrandir une entreprise déjà existante, le tableau du « paramètre E » à l'article 14.2.5, présente les valeurs à utiliser. On constate qu'un accroissement de 226 unités animales et plus est assimilé à un nouveau projet;
- 6- **le paramètre F** est le facteur d'atténuation. Ce paramètre tient compte de l'effet

atténuant de la technologie utilisée. Le tableau « paramètre F » de l'article 14.2.6, indique quelques valeurs; mais au fur et à mesure que de nouveaux modes de gestion systémiques, de nouveaux équipements ou nouvelles techniques seront validés, il y aura lieu que leur accréditation précise le facteur d'atténuation qui leur est reconnu; ces valeurs pourront enrichir le tableau. Le fait d'accorder beaucoup d'importance à ce facteur sera un puissant incitatif à l'utilisation des innovations disponibles;

7- **le paramètre G** est le facteur d'usage. Il est fonction du type d'unité de voisinage considéré. Pour établir la distance séparatrice dans un cas donné, on multiplie entre eux les paramètres B, C, D, E, F et G dont la valeur varie ainsi :

a) pour un immeuble protégé, on obtient la distance séparatrice en multipliant l'ensemble des paramètres entre eux avec $G = 1,0$;

b) pour une maison d'habitation, $G = 0,5$;

c) pour un périmètre d'urbanisation, excluant les zones I-2 et I-3 : $G = 1,5$.

(Modifié règlement 2015-355)

Malgré l'alinéa un, à l'intérieur des zones agricole « A », agroforestière « AF » et rurale « RU », une distance séparatrice minimale de 25 m s'applique entre une maison d'habitation et une installation d'élevage comportant 10 unités animales ou moins, lorsque cette installation d'élevage est située sur un terrain dont l'usage principal est l'habitation. Si la distance obtenue par l'application du paragraphe 1 est supérieure à 25 m, la plus sévère des deux normes s'applique.

(Ajout règlement 2015-355)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

- 1- Aucun bâtiment supplémentaire ne sera construit;
- 2- Les fosses existantes ne seront pas modifiées ou agrandies;
- 3- La présente demande ne cause aucun préjudice pour le futur.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la présente demande de dérogation mineure soit acceptée pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-178

Annulation résolution #2016-05-141 «Résolution adoptant le premier projet du Règlement #2016-364 amendant le règlement de zonage #2010-311 concernant la création de la zone RU-14, ajout d'un usage jeux de rôle, ajout dans la zone M-2 l'usage habitations unifamiliales isolées et ajout de dispositions relatives au remblai et déblai et fixant la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation»

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la résolution numéro 2016-05-141 «Résolution adoptant le premier projet du Règlement #2016-364 amendant le règlement de zonage #2010-311 concernant la création de la zone RU-14, ajout d'un usage jeux de rôle, ajout

dans la zone M-2 l'usage habitations unifamiliales isolées et ajout de dispositions relatives au remblai et déblai et fixant la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution adoptant le premier projet du Règlement #2016-364 amendant le règlement de zonage #2010-311 concernant la création de la zone RU-14, ajout d'un usage jeux de rôle, ajout dans la zone M-2 l'usage habitations unifamiliales isolées et ajout de dispositions relatives au remblai et déblai et fixant la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation
La résolution numéro 2016-06-179**

Sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyé(e) par la conseillère Suzanne Forestier et résolu d'adopter le projet de règlement n° 2016-364 relatif à la modification du règlement de zonage.

Le présent projet de règlement aura pour but la création de la zone RU-14 à même la zone RU-12, et d'y autoriser l'usage « jeu de rôle grandeur nature »; l'ajout de dispositions visant à régir l'usage « jeu de rôle grandeur nature »; l'ajout dans la zone M-2 de l'usage « Habitations unifamiliales isolées »; la modification de l'article 7.3 concernant les dispositions relatives au nombre de bâtiments principaux pouvant être autorisés pas terrain; et l'ajout de dispositions relatives au déblai et au remblai pour l'ensemble du territoire de la municipalité.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le lundi 4 juillet à 18h45, au bureau municipal situé au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick. Lors de cette assemblée publique de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-180

Avis de motion : Règlement #2016-365 amendant le règlement de permis et certificats #2010-314 en ajoutant le certificat garde de poules

Ghislain Gagnon, conseiller donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement n°2016-365 relatif à la modification du règlement de permis et certificats » sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour buts :

- la modification du tableau de l'article 5.1 afin d'ajouter des dispositions sur le délai d'émission, la tarification et la caducité des certificats d'autorisation relatives à la garde de poules;
- l'ajout de dispositions concernant l'émission de certificats d'autorisation pour la garde de poules.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-181

Avis de motion : Règlement #2016-366 amendant le règlement de zonage #2010-311 et autorisant la garde de poules à l'intérieur du périmètre urbain et du secteur des Trois-Lacs

Le conseiller, Gervais Ouellette donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement n° 2016-366 relatif à la modification du règlement de zonage » sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour buts :

- d'autoriser la garde de poules à l'intérieur des zones M-1, M-2, M-3, M-4, R-1, R-2, R-3, R-10, R-11, R-12, R-13, R-14, R-15, R-16 et R-17;
- de prévoir l'ajout de dispositions visant à régir l'usage « garde de poules ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

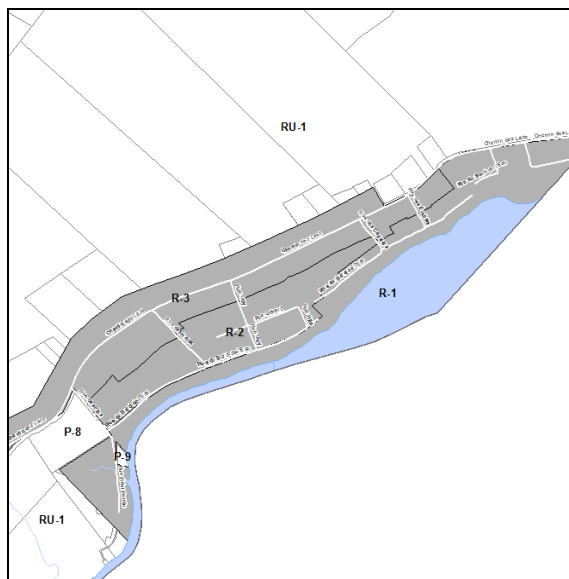
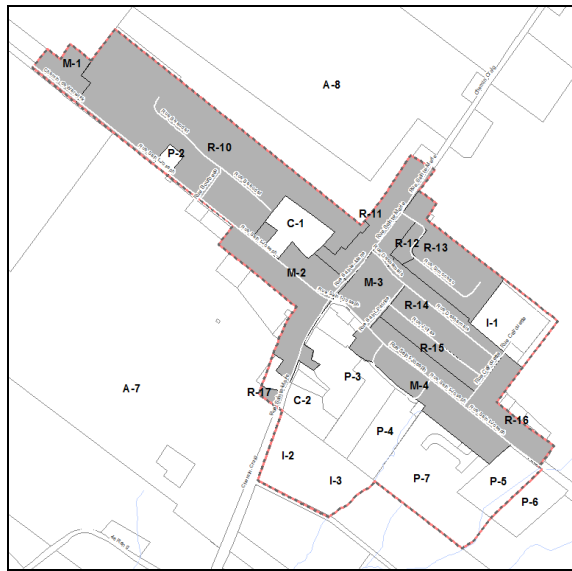
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-182

Résolution adoptant le premier projet de règlement #2016-366 amendant le règlement de zonage #2010-311 et autorisant la garde de poules à l'intérieur du périmètre urbain et du secteur des Trois-Lacs et fixant la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation

Sur proposition du conseiller, Ghislain Gagnon,

Ce projet de règlement a pour objet que soit autorisé la garde de poules à l'intérieur des zones M-1, M-2, M-3, M-4, R-1, R-2, R-3, R-10, R-11, R-12, R-13, R-14, R-15, R-16 et R-17, et de prévoir l'ajout de dispositions visant à régir l'usage « garde de poules ».



Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 4 juillet 2016 à 18h45 au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick.

Cette assemblée permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture. Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

Creusage de fossés : Chemin Allison, rang 3, Chemin Craig, rue du Bord de l'eau, rang 6 et Chemin du Mont-Gleason La résolution numéro 2016-06-183

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, Benoît Lambert d'effectuer le creusage des fossés suivants : Chemin Allison, rang 3, Chemin Craig, rue du Bord de l'eau, rang 6 et Chemin du Mont-Gleason.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-184

Moto-Club Bois-Francis inc. : demande de traverses municipales

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Suzanne Forestier et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la demande des traverses municipales de Moto-Club Bois-Francis inc.

Chemin des Plante (0.09 km)
Chemin du Radar (1 km)
Chemin Craig et rue Ste-Marie (2 km)
6^e rang (0.31 km)
Rue Desharnais (0.42 km)
Rue Cayouette (0.15 km)
Rue St-Joseph (1 traverse)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-185

Demande entretien branche 43 de la Rivière Desrosiers : Monsieur Gervais Ouellette

Le conseiller, Gervais Ouellette se retire de la table des délibérations.

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par M. Gervais Ouellette le 12 mai 2016 pour la branche 43 de la rivière Desrosiers;

CONSIDÉRANT que la problématique est un mauvais écoulement de l'eau causé par un manque de drainage;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur les lots P-346 et P-347 du canton de Tingwick;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par M. Benoît Lambert la personne désignée par la municipalité de Tingwick suite à sa visite terrain;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Desrosiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Langlois, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Tingwick appuient la demande d'intervention faite par M. Benoît Lambert et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à enlever les obstructions.

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soient répartis entre le propriétaire et la municipalité selon la résolution #2015-07-259.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le conseiller, Gervais Ouellette reprend sa place à la table des délibérations.

**Demande entretien et aménagement branche 19 du cours d'eau Verville :
Madame Diane Messier
La résolution numéro 2016-06-186**

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par Madame Diane Messier le 2 mai 2016 pour la branche 19 du cours d'eau Verville;

CONSIDÉRANT que la problématique est un mauvais écoulement de l'eau ce qui cause l'inondation d'une partie de son terrain;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur les lots P-127 du canton de Tingwick;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par M. Benoît Lambert la personne désignée par la municipalité de Tingwick suite à sa visite terrain;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien et d'aménagement sur le cours d'eau Desrochers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Tingwick appuient la demande d'intervention faite par M. Benoît Lambert et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien et d'aménagement qui consistent à drainer le terrain afin de réduire la partie inondable.

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soient répartis entre le propriétaire et la municipalité selon la résolution #2015-07-259.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-187

Annulation résolution #2009-09-263 : demande d'intervention dans un cours d'eau : M. Michel Hinse

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick annule la résolution #2009-09-263 concernant une demande d'intervention dans un cours d'eau faite par M. Michel Hinse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-188

Demande de soumission : rechargement rang 8

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Suzanne Forestier et résolu que la municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le rechargement du rang 8 sur approximativement 1.5 km.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-189

Demande de soumission : pulvérisateur à pavage : route du 2^e au 3^e rang

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la municipalité de Tingwick demande des soumissions pour

le passage d'un pulvérisateur à pavage sur la route du 2^e au 3^e rang sur une distance approximative de 3.8 km.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Demande de soumission : 300 tonnes de gravier livré au garage : accotements
Chemin Craig**

La résolution numéro 2016-06-190

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'achat d'approximativement 300 tonnes de gravier pour refaire les accotements du Chemin Craig.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Ministère des Transports du Québec : évaluation du rendement contrat de déneigement;
- ✓ Station du Mont-Gleason : remerciement;
- ✓ Madame Maureen Martineau, responsable de la bibliothèque : remerciement;
- ✓ Association des résidants des Trois-Lacs : avis de convocation assemblée générale annuelle;
- ✓ Office des personnes handicapées : La Semaine québécoise des personnes handicapées nous invite à l'action!;
- ✓ Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : acceptation programmation de travaux taxe sur l'essence;
- ✓ Invitation à la Fête Nationale du 24 juin au Parc Rock-Dion à St-Rémi-de-Tingwick;
- ✓ Tirs de camions et de tracteurs : remerciement

ADMINISTRATION

2016-06-191

Participation congrès FQM

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Suzanne Forestier et résolu que la Municipalité de Tingwick paie une inscription au congrès de la FQM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-192

Prix boyaux feux de forêts acceptation du 2^e plus bas soumissionnaire

Considérant que le plus bas soumissionnaire Boivin et Gauvin s'est retiré lors de l'octroi de la soumission;

Considérant que le 2^e plus bas soumissionnaire est Aréo-Feu au montant de 1 205.26\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu :

- ✓ D'annuler la résolution numéro 2016-05-155;
- ✓ D'accepter la soumission d'Aréo-Feu au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-193

Tournoi de golf Station du Mont-Gleason

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick participe au tournoi de golf de la Station du Mont-Gleason en étant partenaire d'un trou au coût de 300\$ et par l'achat de 2 billets pour le souper au montant de 70\$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Cercle des Jeunes Ruraux de Chesterville : demande de commandite exposition annuelle
La résolution numéro 2016-06-194**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier et résolu que la Municipalité de Tingwick commandite 30\$ pour une publicité lors de l'exposition local organisé par le Cercle des Jeunes Ruraux de Chesterville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-195 Nomination conseiller responsable du dossier COPERNIC : M. Ghislain Gagnon

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Gaston Simoneau et résolu que le conseiller, Ghislain Gagnon soit nommé pour représenter la Municipalité de Tingwick lors des réunions de COPERNIC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-196 Autorisation pour le Club Tingwick : vente de boisson alcoolisée au 1330, rue St-Joseph : terrain de la Municipalité de Tingwick

Il est proposé par le conseiller Marcel Langlois, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise le Club Tingwick à vendre de la boisson alcoolisée au 1330, rue St-Joseph à Tingwick le 13 août 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-197 Approbation budget camp de jour : 1 000\$

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu d'octroyer un budget de 1 000\$ pour les activités du camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-198 Augmentation des tarifs service de garde année scolaire 2016-2017

Il est proposé par la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu d'accepter les nouveaux tarifs pour le service de garde pour l'année scolaire 2016-2017 :

- 12\$ pour une journée pédagogique plus le coût de l'activité si nécessaire;
- 14\$ par jour de la semaine de relâche plus le coût de l'activité si nécessaire;
- 14\$ par jour pour la rentrée progressive des maternelles;
- 7.50\$ par jour régulier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-199 Avis de non-paiement frais de service de garde

Considérant qu'une facture pour le service de garde demeure impayée;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu de transmettre un avis de non-paiement par courrier enregistré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-200 Offre d'emploi : entretien des parcs municipaux

Considérant que la Municipalité de Tingwick a reçu 2 curriculum vitae pour l'emploi d'entretien des parcs municipaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick embauche M. Jordan Charette. Une entente sera signée entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-201

Compagnie des cimetières des Deux Cantons : aide financière

Considérant que depuis 2 années consécutives les opérations financières du cimetière de Tingwick accusent un déficit;

Considérant que la dépense étant la plus importante est celle de la tonte de pelouse;

Considérant que les administrateurs ont convenu que cette situation ne pouvait perdurer et qu'il fallait que le milieu concerné se mette à la recherche de solutions pour assurer la santé financière du cimetière et conserver les économies restantes;

Considérant que le bilan au 31 décembre 2015 indique un solde de 22 257.01\$;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu d'attendre avant de cotiser financièrement à l'entretien du cimetière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-202

Vente ancien photocopieur pour les citoyens

Considérant que l'encre dans l'ancien photocopieur mis à la disposition des citoyens n'est plus fourni par Xérox;

Considérant que la municipalité n'utilise plus ce photocopieur;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Langlois, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu de vendre ledit photocopieur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-203

Changer réservoir eau chaude et embauche plombier : service de garde

Il est proposé par la conseillère Suzanne Forestier, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu de remplacer le réservoir d'eau chaude au local du service de garde et d'embaucher un plombier pour le faire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-204

Renouvellement Fédération Québécoise des intervenants en sécurité incendie

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la municipalité renouvelle sa cotisation à la Fédération Québécoise des intervenants en sécurité incendie au montant de 50\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2016-06-205

Participation financière Tingwick en blues : 1 000\$

Considérant que pour une 2^e année consécutive Messieurs Keven Charette et Keven Fournier désire organiser une soirée de blues;

Considérant que cette année et pour les années futures l'évènement porterait le nom de «Tingwick en blues»;

Considérant qu'ils demandent une aide financière de 1 000\$ par année pour un

engagement de 3 ans;

Considérant la publicité gratuite pour Tingwick que pourrait apporter cet évènement;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu d'accepter la demande de 1 000\$ et de s'engager pour une période de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Des questions sont posées sur les sujets suivants : soirée en blues, jeux d'eau, règlement permis pour les poules, procès-verbal d'avril sur le site internet, épandage d'une 2^e couche d'abat poussière, remise de salaire par l'ancien conseiller Guillaume Hinse, suivi d'un dossier de CSST et subvention soirée en blues.

2016-06-206

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la présente séance soit levée. (21h00)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

Chantale Ramsay
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Réal Fortin
Maire

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2016-06-166, 2016-06-168, 2016-06-169, 2016-06-170, 2016-06-171, 2016-06-172, 2016-06-173, 2016-06-174, 2016-06-183, 2016-06-185, 2016-06-186, 2016-06-188, 2016-06-189, 2016-06-190, 2016-06-191, 2016-06-192, 2016-06-193, 2016-06-194, 2016-06-197, 2016-06-200, 2016-06-203, 2016-06-204 et 2016-06-205.

Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

Je, Réal Fortin, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit

de veto.

Réal Fortin, maire

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%